

## Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 21 juin 2018

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

\_

## Mise en place d'une nouvelle aide à l'amélioration des peuplements forestiers

\_

Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a décidé la mise en place d'une aide nationale à l'amélioration des peuplements forestiers pour remédier à l'insuffisance du renouvellement en qualité et en quantité des peuplements qui met en péril l'avenir de la filière forêt-bois française. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du volet « agricole » du Grand Plan d'Investissement (GPI) 2018-2022.

Cette aide nationale, inscrite dans un dispositif pluriannuel 2018-2022, vise une double performance économique et environnementale. Ses objectifs :

- encourager les investissements sylvicoles pour améliorer la qualité des peuplements à moyen et long terme,
- favoriser le développement d'une ressource en bois qui soit en adéquation avec les besoins des industriels,
- inciter les propriétaires forestiers à entreprendre le renouvellement des peuplements de faible valeur économique et environnementale,
- préparer les forêts aux conséquences du changement climatique et des conditions sanitaires évolutives,
- maximiser la séquestration de carbone par les arbres.

Ce dispositif est adossé au Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB), et doté pour 2018 de 4 M€. Il doit concourir à la création de valeur et d'emploi, objectif central du programme national de la forêt et du bois (PNFB), en mobilisant et en gérant durablement la ressource forestière.

Complémentaire aux mesures des programmes régionaux européens FEADER et du dispositif « Dynamic Bois » de l'Ademe, ce nouveau dispositif va permettre aux propriétaires forestiers éligibles d'accéder à un soutien à l'amélioration des peuplements sur l'ensemble du territoire national.

Cette mesure s'inscrit dans une déclinaison régionale concertée, privilégiant la mutualisation des moyens apportés par chaque co-financeur. Des appels à projets régionaux seront déployés par les Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt avec dépôt des demandes d'ici septembre 2018. Les projets s'inscrivant dans les actions et/ou zones prioritaires définies dans les Programmes pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF) ou les Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB), en cours d'élaboration, seront privilégiés.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane Travert - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr